

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°25/17**
Reversement de recettes de l'opération la « galette du cœur » au CCAS de la ville de Montgeron

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian FERRIER, 1^{er} adjoint au Maire,

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19H39), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY, M. SALL, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. Alain JORE, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie CARILLON, Maire ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme RAUNIER (jusqu'à 19H39)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : REVERSEMENT DE RECETTES DE L'OPERATION LA « GALETTE DU CŒUR » AU CCAS DE LA VILLE DE MONTGERON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°25/005 du 16 janvier 2025 fixant les tarifs applicables dans le cadre de l'opération « La galette du Cœur »,

Considérant la mise en place par le Conseil municipal des enfants d'une action caritative nommée « la Galette du cœur » le samedi 18 janvier 2025 au marché St Hubert, en partenariat avec les commerçants de Montgeron,

Considérant que la totalité des recettes d'un montant de 612€ de l'action caritative sera reversée au CCAS de la ville de Montgeron,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 26 mars 2025,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

APPROUVE Le reversement de la recette de l'opération « La galette du cœur », d'un montant de 612€ au CCAS de la ville de Montgeron.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France

